

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD426

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié,  
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, Mme Josso, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel et  
M. Pupponi  
-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 3, après le mot :

« bâtiments, »,

insérer les mots :

« stands, kiosques et autres bâtiments éphémères, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre les dispositions du prévues à l'article 6 sur les diagnostics relatifs à la gestion des produits, matériaux et déchets issus de travaux de démolition ou de réhabilitation aux bâtiments éphémères utilisés lors de foire ou d'évènements éphémères.